



Point n° 8 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de CHF 145'800.- pour l'aménagement des pontons 2 et 4 au port d'Auvernier

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Depuis quelques années, la Commune s'investit dans l'amélioration de l'aménagement du port d'Auvernier. En effet, les pontons 3, 7, 8 et une partie du ponton 4 ont déjà subi des modifications permettant d'accueillir des bateaux plus larges et plus longs. La tendance actuelle n'a pas changé et afin de maintenir l'attractivité de notre port, nous souhaitons réaménager les pontons 2 et 4.

Situation actuelle et situation proposée

Le ponton 2 offre actuellement 59 places. Après les travaux, nous disposerions de 56 places plus larges qui couvriraient le 98% de la demande des bateaux récemment immatriculés dans la catégorie des 7-8 mètres.

Profiter d'élargir les places pour répondre aux besoins actuels permettrait aussi de changer les piquets qui ont plus de 40 ans.

Le ponton 4 offre actuellement 36 places prévues pour des bateaux de 6m maximum, dont 15 sont inoccupées. Le système d'amarrage (brancards) est limité aux embarcations de 400 kg maximum, selon l'art. 18g du règlement du port. Après les travaux, nous disposerions de 26 places identiques aux places existantes et de 7 nouvelles places pouvant accueillir des bateaux dans la catégorie des 7-8 mètres. Cette modification nous permettrait d'attribuer un emplacement à une partie des personnes de Milvignes, actuellement en liste d'attente. (cat.III et IV)

Une brève estimation quantifie le manque à gagner des places vides à CHF 4335.- par année. La location des 7 places nouvellement créées correspondrait à un montant de CHF 4140.- par année pour un investissement de CHF 20'000.-.

Le coût des travaux est devisé comme suit :

Ponton 2

✚ Arrachage et battage de pieux	CHF 100'000.-
✚ Rallonges ponton 2 et barrières de protection	CHF 15'000.-

Ponton 4

✚ Implantation et battage de pieux	CHF 15'000.-
✚ Barrières de protection entre ponton 3 et 4	<u>CHF 5'000.-</u>

TOTAL HT	CHF 135'000.-
TVA 8.0%	CHF 10'800.-
TOTAL TTC	<u>CHF 145'800.-</u>

Ce montant sera évidemment financé par une dissolution partielle de la réserve du port qui se monte actuellement à CHF 458'000.-.

En conclusion, le Conseil communal de Milvignes vous recommande d'accepter cette demande de crédit, qui permettra d'améliorer et d'assainir les installations du port d'Auvernier, et de voter l'arrêté ci-après.

Colombier, le 14 avril

Le Conseil communal

Annexes : plans des pontons 2 et 4

ARRETE

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
dans sa séance du 13 mai 2014,
vu la loi sur les communes,
vu le règlement général de commune,
vu le rapport écrit du Conseil communal,

arrête :

Article 1 Un crédit de CHF 145'800.- est accordé au Conseil communal pour l'aménagement des pontons 2 et 4 au port d'Auvernier.

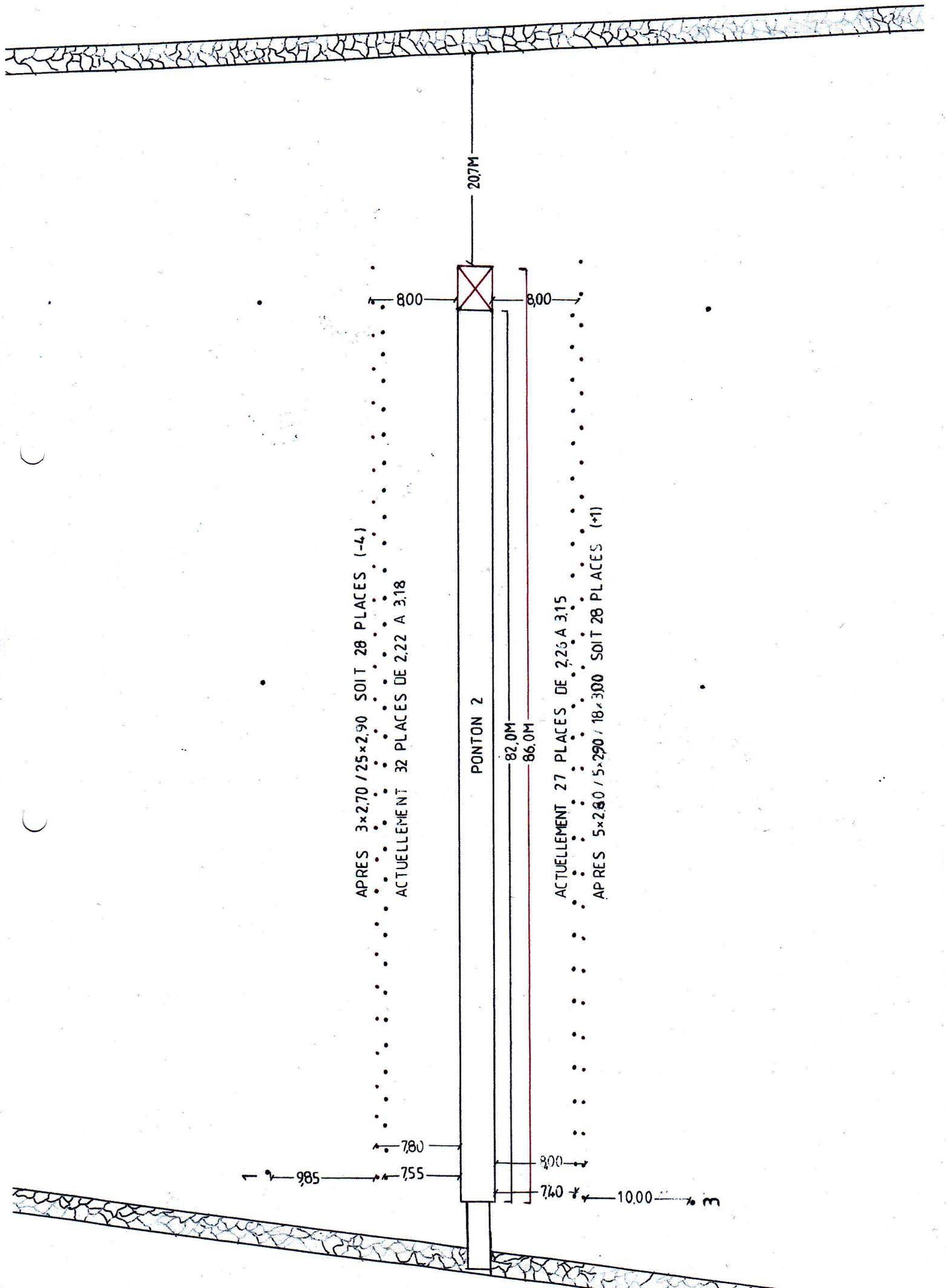
Article 2 L'investissement sera amorti par une dissolution partielle de la réserve pour le port.

Article 3 Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président : Le secrétaire :
F. Gubler Ph. Egli



20.7M

PONTON 2

APRES 3x2.70 / 25x2.90 SOIT 28 PLACES (-4)
 ACTUELLEMENT 32 PLACES DE 2.22 A 3.18

ACTUELLEMENT 27 PLACES DE 2.26 A 3.15
 APRES 5x2.60 / 5x2.90 / 18x3.00 SOIT 28 PLACES (+1)

8.00

8.00

82.0M

86.0M

7.80

7.55

8.00

7.40

9.85

10.00 m

4xPLACES 305M



1.32

1.80

3xPLACES 315M



P+4

8.55M

9.00M

